

Orientations de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante

L'impact positif des étudiantes et des étudiants dans la vie économique, sociale et culturelle d'un territoire n'est plus à démontrer. Ils sont une source de dynamisme et de vitalité pour un territoire et leur nombre est un signe du niveau d'attractivité des établissements d'enseignement supérieur. Regroupés majoritairement dans les métropoles et grandes agglomérations de la région, les étudiants sont également présents dans les agglomérations grâce à la présence des campus délocalisés et des IUT, des BTS dans les lycées, mais aussi des formations sanitaires et sociales.

La Région est attachée à l'accompagnement de tous les jeunes, et pas seulement de la catégorie étudiante, ce qu'elle déploie à travers le Plan breton de mobilisation des jeunesses. Néanmoins, la population étudiante est confrontée à des enjeux spécifiques, justifiant d'une adaptation de certaines politiques publiques. La « vie étudiante » est une période synonyme de décohérence familiale, d'acquisition de l'autonomie, de faibles ressources, de mobilités importantes, mais aussi d'un rythme d'activité très saisonnalisé, avec un impact pour les territoires.

Aider les jeunes à réussir leur entrée dans le monde professionnel, c'est donc aussi pouvoir leur proposer des conditions de vie leur permettant de réussir leurs études, et éviter de les voir partir faute d'avoir trouvé de solution (formation, logement...) en Bretagne. Améliorer les conditions d'étude et de réussite des jeunes suppose d'agir sur leur environnement quotidien. Cela passe inévitablement par la prise en compte des problématiques relatives au logement, à la restauration, mais aussi à la santé et à la précarité, sans oublier non plus les dimensions relatives à l'engagement citoyen et les initiatives étudiantes. Il ne peut y avoir de parcours d'études épanouissants et favorables à l'insertion professionnelle des jeunes sans répondre à l'ensemble de ces besoins du quotidien.

La « vie étudiante » ne relève pas d'une compétence directe de la Région. En fonction des enjeux (formations, accompagnement social...), le sujet relève d'une compétence nationale, départementale ou locale. Il implique une multiplicité d'acteurs (universités, Rectorat, CROUS, collectivités, associations...), parmi lesquels la Région entend assumer sa responsabilité, dévolue par la loi, de cheffe de file des collectivités en matière d'enseignement supérieur et de recherche et donc de vie étudiante.

Le présent rapport vise à partager les enjeux associés à la vie étudiante, à proposer un cadre d'actions autour d'orientations prioritaires. Ces dernières portent autant sur des actions pouvant être portées en propre par la Région que sur des objectifs appelant une large mobilisation des acteurs. Il vise à valoriser les engagements déjà pris et ouvre des perspectives de travail nouvelles.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce document d'orientations en faveur de la vie étudiante.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Orientations en faveur de la vie étudiante

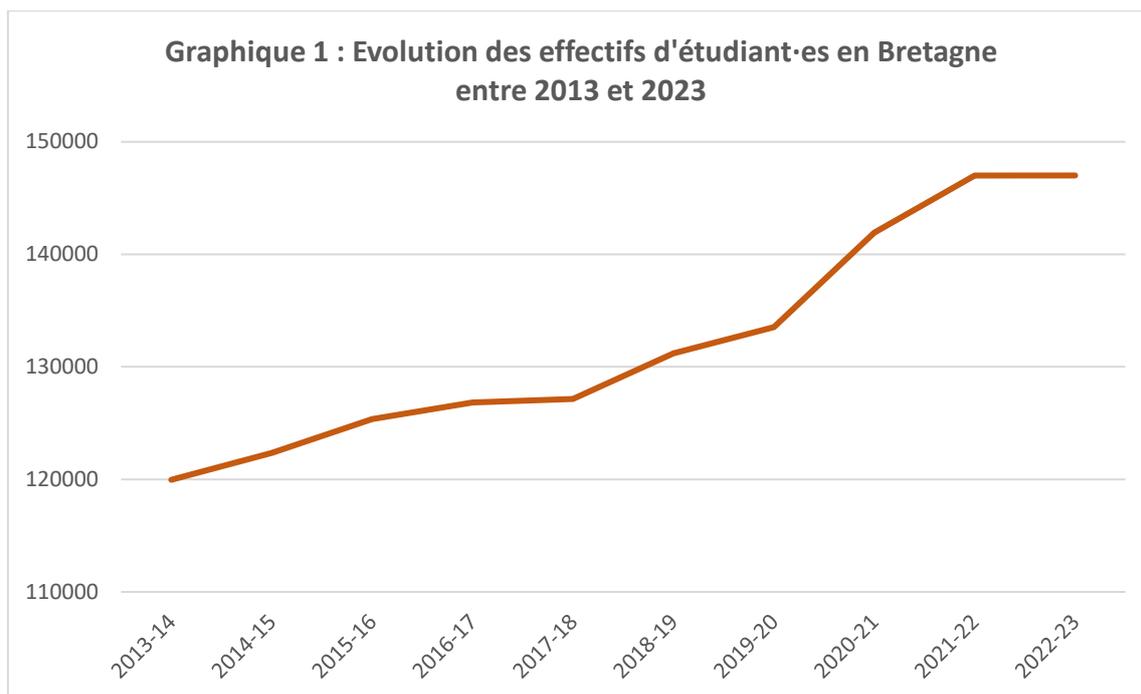
Table des matières

| | |
|---|----|
| Logement | 6 |
| Restauration | 7 |
| « Learning centers » et autres lieux de vie étudiante..... | 8 |
| Lutte contre la précarité alimentaire | 9 |
| Actions en faveur de la santé mentale des étudiantes et des étudiants | 9 |
| Nouveaux modèles d'habitat | 11 |
| Offre de transport accessible | 12 |
| Réduction des inégalités entre les étudiantes et les étudiants et lutte contre les violences sexistes et sexuelles. | 12 |
| Accompagnement social des étudiants en formations sanitaires et sociales..... | 14 |
| Universitarisation des formations sanitaires et sociales et accès aux services universitaires | 14 |
| Des projets structurants pour soutenir les étudiants..... | 15 |
| Entrepreneuriat étudiant :..... | 16 |
| Un nouveau dispositif régional pour soutenir l'engagement social et environnemental des étudiants | 16 |
| Vers une meilleure reconnaissance de l'engagement étudiant..... | 17 |
| Un Rendez-vous pour échanger sur les grands enjeux liés à la vie étudiante | 19 |
| Une conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche pour fédérer les collectivités | 19 |

I. Contexte

Un nombre d'étudiants croissant

La Bretagne est un territoire attractif pour les étudiantes et les étudiants, comme en témoignent les chiffres en constante augmentation. Les effectifs étudiants en Bretagne sont ainsi passés de 120 000 en 2013-2014 à 147 000 en 2022-2023¹ (graphique 1). La croissance démographique étudiante y est la plus forte de France métropolitaine². Entre 2010 et 2021, les effectifs ont progressé plus rapidement au niveau de la région que la moyenne nationale : on observe ainsi une hausse de 26% au niveau national et de 33% en Bretagne³.

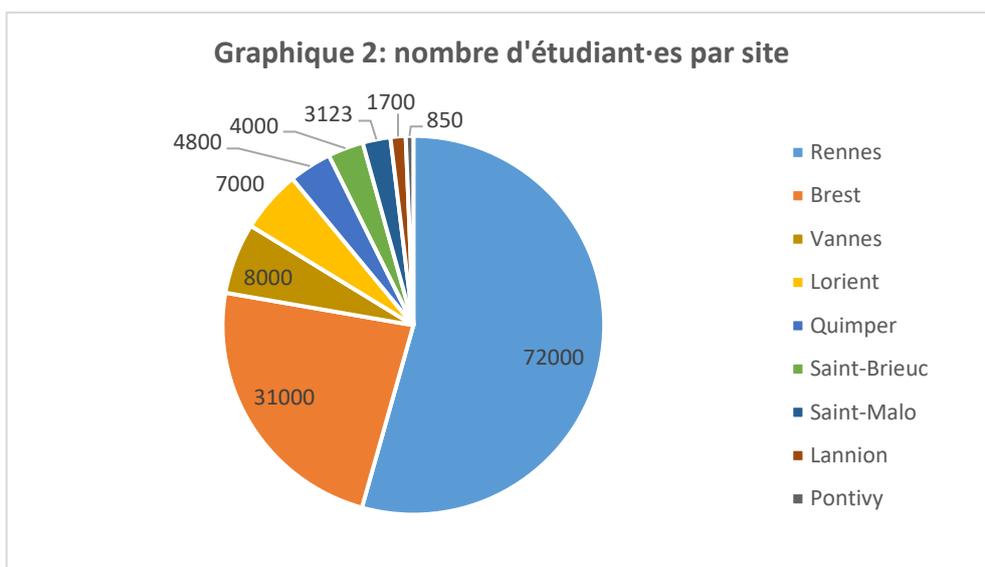


Les étudiantes et étudiants sont répartis sur toute la région, avec neuf sites universitaires principaux. Les métropoles bretonne et rennaise concentrent à elles seules 70% des effectifs (graphique 2).

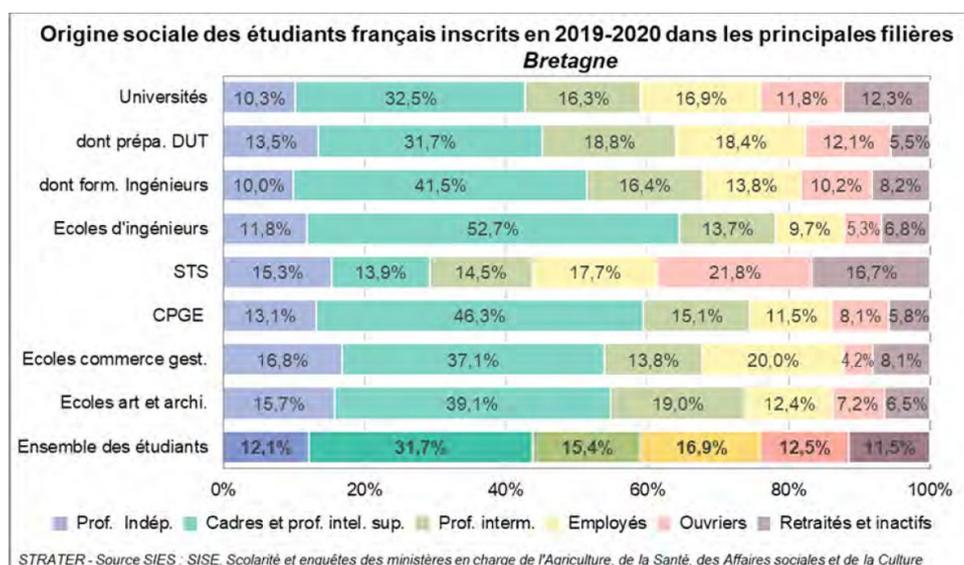
¹ Source MESR-SIES

² Source STRATER Bretagne 2022 (MESR)

³ Source note « Projection des effectifs étudiants dans les universités bretonnes », Rectorat de l'Académie de Rennes (avril 2023)



La plupart des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur sont issus de CSP+. La part des étudiants issus de parents cadres dépasse le niveau national (34,4%) en écoles d'ingénieurs, CPGE, écoles de commerce et de gestion, écoles d'art et d'architecture et formations d'ingénieurs en université.



A noter que les prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche tablent sur une réduction des effectifs dans les universités (-10%/an) à compter de 2030. Les prévisions indiquent des effectifs 2039 similaires à ceux de 2020⁴.

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région est compétente en matière de formations sanitaires et sociales. Ainsi, pour les formations de niveaux 6 et 7 de ces filières, plus de 8000 étudiantes et étudiants sont inscrit.es dans les 26 sites répartis sur l'ensemble du territoire mais avec une concentration plus forte sur les métropoles et les grandes agglomérations.

Elles et ils sont majoritairement d'origine bretonne, avec une sur-représentation des femmes dans ces filières.

Il est à noter que, depuis le Ségur de la santé en 2020, et le renouvellement des autorisations régionales à dispenser ces formations, l'offre s'est considérablement accrue. A titre d'exemple, les effectifs en soins infirmiers ont augmenté de 26% ces dernières années, et au total, ce sont 417 places supplémentaires qui ont été ouvertes sur les 20 formations post-bac.

⁴ Source note « Projection des effectifs étudiants dans les universités bretonnes », Rectorat de l'Académie de Rennes (avril 2023)

Une population dont les conditions de vie se sont dégradées avec la crise sanitaire...

La crise sanitaire survenue en 2020 a révélé et amplifié une précarité déjà présente au sein de la population étudiante. Avec la fermeture des restaurants universitaires, la perte de leurs emplois étudiants et l'organisation de cours à distance, de nombreux jeunes se sont retrouvés en grande précarité financière et en détresse psychologique et sociale. De nombreuses initiatives ont été mises en place pour les soutenir, portées par des associations – le plus souvent étudiantes – ou par les établissements d'enseignement supérieur. Si les collectivités agissent depuis longtemps sur le sujet, cette période a accéléré la prise de conscience concernant les enjeux associés. Ainsi, la Région a su débloquer une enveloppe de 1,5M€ pour soutenir les étudiantes et étudiants sur des projets orientés vers l'aide alimentaire, la santé mentale et l'engagement étudiant, avec pour priorité, sur ce dernier point, la création d'emplois étudiants. Ce sont ainsi 110 projets qui ont été soutenus sur tout le territoire dont 15 projets déposés par des instituts et établissements de formations sanitaires et sociales.

... et restent difficiles (inflation, crise du logement)

La fin des restrictions sanitaires n'a cependant pas marqué la fin des difficultés pour la population étudiante. Le contexte est actuellement encore fortement marqué par l'inflation et la crise du logement qui touchent tout particulièrement la population étudiante, comme en témoigne la récente étude de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage)⁵ : 19 % des répondants indiquent ne pas manger à leur faim (sauter au moins trois repas par semaine) et près de la moitié affirment ne pas avoir les moyens d'acheter des fruits et légumes frais de manière hebdomadaire. Selon cette même étude, 41% des étudiantes et étudiants travaillent à côté de leurs études, dont 35% plus de 12 heures par semaine. La Bretagne est également touchée par le manque de logements pour les étudiants. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver un logement dans le parc privé et l'offre réservée à la population étudiante est saturée : le CROUS indiquait ainsi recevoir 4 demandes pour 1 logement disponible à la rentrée universitaire 2023. La précarité semble également toucher davantage les jeunes femmes, comme le montrent deux études de 2021⁶. 67% des bénéficiaires de l'aide alimentaire seraient ainsi des étudiantes ; une étudiante sur dix serait contrainte de fabriquer elle-même ses protections périodiques.

⁵ Enquête Fage « Bouge ton Crous » 2024

⁶ Enquête Cop'1 2021 portant sur les bénéficiaires de leurs distributions alimentaires / « La précarité menstruelle chez les étudiantes en France » (Fage, ANESF et Afep, 2021)

II. Une volonté politique de la Région

Depuis 2018, l'intervention régionale pour la jeunesse s'inscrit dans le cadre du "dialogue structuré" breton, co-piloté par la Région et l'Etat, en associant les collectivités, les partenaires institutionnels, les associations et des représentant-es des jeunes, réuni-es dans une « conférence jeunesse ». Cette démarche s'illustre par un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, construit et acté collectivement en 2020 et composé de 16 chantiers. Ce plan vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques, en concertation avec les acteurs de la Jeunesse et les jeunes, et ce dans toutes les facettes de leur quotidien (emploi, logement, éducation, santé, mobilités, culture, engagement...). De ce fait, de nombreux étudiants sont engagés et/ou mobilisés dans le cadre des différents chantiers du plan, via les fédérations d'associations étudiantes ou différents dispositifs (étudiants relais-santé, ambassadeurs du lien social...).

Au-delà de la crise sanitaire, la Région a souhaité poursuivre son engagement auprès des étudiantes et étudiants de manière plus pérenne, par un portage politique d'abord, avec une délégation « vie étudiante » donnée au vice-président à l'enseignement supérieur et à la recherche. En octobre 2022, la Région affirmait cette volonté politique aux acteurs du territoire lors de la première édition de l'évènement « Les Rendez-vous de la vie étudiante », en présence du Président de la Région et du Recteur de l'Académie de Rennes.

En avril 2023, la Région Bretagne a voté sa nouvelle Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTEs)⁷, intégrant le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) avec, pour la première fois, un volet consacré à la vie étudiante. Deux principaux axes sont développés sur le champ de la vie étudiante : d'une part l'amélioration des conditions de vie et d'étude - notamment par la participation de la Région à la construction de logements étudiants et de restaurants universitaires via le Contrat de plan Etat-Région (CPER) – et d'autre part le soutien à l'engagement étudiant qui fait l'objet d'un chantier opérationnel pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement d'initiatives portées par des associations étudiantes sur les thématiques environnement et solidarité.

De même, dans son annexe dédiée aux orientations stratégiques pour les formations sanitaires et sociales, le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles), également intégré à la SRTEs, identifie notamment un enjeu majeur autour de l'accompagnement des apprenants avec deux chantiers opérationnels liés à l'amélioration de leur santé mentale et des conditions de vie en formation.

L'action de la Région en matière de vie étudiante s'inscrit donc à la fois dans la consolidation de ce qui a été engagé dans le soutien aux projets immobiliers et dans une volonté de soutenir les jeunes en situation de précarité ainsi que celles et ceux qui s'engagent. Au regard des enjeux et de la multiplicité des acteurs, la Région souhaite également assumer sa responsabilité de cheffe de file des collectivités afin d'organiser le dialogue entre tous ces acteurs et de favoriser la mise en place de projets structurants sur le territoire.

⁷ Stratégie régionale des transitions économique et sociale 2023-2027 · Région Bretagne

III. Orientations pour le soutien aux projets immobiliers structurants

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiantes et étudiants est un élément essentiel à leur réussite. Parallèlement à la réhabilitation énergétique et fonctionnelle des locaux d'enseignement dans les universités et les grandes écoles, la Région apporte un soutien aux investissements structurants destinés à offrir aux étudiants de meilleures conditions de vie dans les domaines du logement, de la restauration ou dans les espaces ressources tels que les bibliothèques ou les centres de santé.

Logement

Les constats posés dans la feuille de route logement présentée en session du Conseil régional de décembre 2023 (« Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton »), en particulier les tensions du marché, causées par le manque structurel de logements, la forte augmentation des prix de l'immobilier et l'augmentation des coûts d'usage des logements, s'appliquent évidemment au logement étudiant.

Avec l'augmentation des effectifs étudiants depuis quelques années et les conséquences de la crise COVID, l'offre de logements destinée aux étudiantes et étudiants s'est réduite, engendrant une forte tension sur les territoires accueillant des formations universitaires. Aussi, le besoin en termes de logements étudiants sur les sites métropolitains s'est accru avec une offre sociale qui demande à être consolidée. Les réflexions sur le développement du parc de logements doivent également intégrer les évolutions de la démographie étudiante à moyen et long termes, en imaginant des réponses évolutives dans leurs usages.

Depuis maintenant trois CPER, la Région s'est engagée avec les collectivités territoriales, d'une part à financer la réhabilitation de chambres en cité universitaire et d'autre part à augmenter la part de logements gérés par le CROUS sur les deux métropoles de Brest et de Rennes.

A ce titre, sur la période actuelle 2021-2027, plusieurs opérations d'envergure visant à améliorer la situation sur les sites de Brest et de Rennes sont prévues. Ainsi, la réhabilitation et la mise aux standards internationaux des logements à hauteur de 200 logements sur Brest et de 98 sur Rennes seront accompagnées, ainsi que la construction de nouvelles résidences qui permettront le développement de logements supplémentaires (250 à Rennes et 100 à Brest).

Toutes ces opérations répondent à l'action 24 « Financer le logement des étudiantes aux côtés de l'Etat dans le cadre du CPER » de la feuille de route logement. Toutes les opérations de réhabilitation sont en cours de réalisation, tandis que le contenu des programmes est en cours de définition pour les opérations nouvelles.

Ainsi, une enveloppe globale de plus de 75 millions d'euros est inscrite au CPER pour les opérations en lien avec la vie étudiante, dont près de 15 M€ de crédits régionaux. Plusieurs de ces opérations ont vu leurs coûts augmenter et/ou leurs objectifs revus à la hausse, en particulier pour le logement étudiant. C'est une enveloppe complémentaire de près de 13 M€ qui est d'ores et déjà identifiée, dont 1,7 M€ de contributions supplémentaires de la Région. D'autres opérations sont en cours d'actualisation, avec un engagement complémentaire de la Région prévu à hauteur de 1,3 M€. **Ce budget de 3 M€ supplémentaires** apportés par la collectivité sera **intégralement fléché sur le logement étudiant**, signe d'une priorité politique pour la Région.

Par ailleurs, compte tenu du besoin d'investissements massifs pour la rénovation thermique de l'immobilier universitaire breton (estimé avant la Covid et la hausse des coûts des matières premières) à plus de 800M€, l'Etat, **a proposé la mise en œuvre d'une expérimentation cofinancée** par l'Etat (37,5M€), la Région et les collectivités territoriales (37,5 M€) et les universités (10 M€), soit au total 85 M€ pour la période 2024-2027. L'expérimentation est un **projet collectif, à ce stade unique en France. Elle constitue une grande opération de rattrapage, complémentaire au CPER, pour rénover – d'abord énergétiquement – et ainsi mettre à niveau l'immobilier universitaire breton, dans une logique d'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiantes et étudiants et des conditions de travail des communautés.** Le travail de concertation avec les collectivités (dont les Départements), les établissements, le Rectorat et la Région est en cours. La mise en œuvre de cette opération sera présentée lors d'une prochaine session.

Pour ce volet, les partenaires prévoient un investissement global de 53 200 000 € (hors expérimentation immobilière)

Parallèlement à l'engagement financier des partenaires, la recherche de solutions techniques qui permettent de répondre plus vite à l'urgence est travaillée. Ainsi, d'autres processus de construction pourront être explorés comme

la construction modulaire, dont la durée de réalisation plus courte permettrait une mise à disposition de logements très rapide. Ainsi, une étude d'opportunité et de faisabilité pourra être diligentée avec les acteurs concernés.

Orientations proposées :

- **Accélérer le lancement des opérations et mettre en place les moyens associés dès 2024 ;**
- **Encourager les opérations de développement de logements par les bailleurs sociaux, en lien avec les collectivités ;**
- **Etudier l'expérimentation de la construction modulaire de logement étudiant.**

Restauration

Disposer d'une offre de restauration universitaire à proximité des lieux d'enseignement constitue un élément essentiel pour les étudiantes et étudiants et permet de répondre d'une manière plus générale à l'objectif du « Bien manger pour tous ». Cette offre de services publics portée par les œuvres universitaires doit être maintenue car elle est la seule à apporter une réponse sociale adaptée à leurs besoins, notamment pour les publics les plus fragiles. Le CPER actuel prévoit trois opérations gérées par le CROUS Bretagne, d'envergure pour les territoires concernés, soit un engagement de plus de 20 M€ sur le CPER 21-27 et venant compléter le premier engagement accordé à hauteur de 21 M€ sur la précédente période de contractualisation pour la réalisation du RU de l'Etoile.

Sur Rennes, le campus de Beaulieu verra l'ouverture du restaurant l'Etoile totalement rénové fin 2025. Afin de répondre à des besoins plus importants en termes de distribution de repas dont le nombre a beaucoup augmenté depuis la mise en place du repas à 1 € pour les jeunes boursiers, une unité centrale de production alimentaire sera construite et permettra l'approvisionnement en repas complets de tous les autres points de restauration rennais.

Par ailleurs, le CPER permettra au CROUS de poursuivre la réhabilitation de ses restaurants universitaires avec la restructuration du RU Lanveur à Lorient.

Le 3^{ème} projet concerne la création d'un restaurant universitaire sur le campus de Saint-Malo qui sera couplé avec un « learning center » en un même lieu. Ce nouveau concept permet d'une part de répondre aux attentes des étudiants en termes de restauration et de mise à disposition d'espaces de travail adaptés, qui pourront être complétés par des espaces de restauration non utilisés (en dehors des temps de repas), à l'image de ce qui a été réalisé sur le RU du campus Mazier à St Brieuc (ouverture des espaces de restauration en accès libre toute la journée) et d'autre part de prendre en considération la modularité et la mutualisation des lieux.

Par ailleurs, le législateur, par la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023 visant à « favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré » a consacré le principe d'un accès de tous les étudiantes et étudiants à une restauration à tarification modérée. En effet, il est désormais inscrit à l'article L. 822-1-1 du code de l'éducation le principe selon lequel « Dans chaque territoire, les étudiants peuvent bénéficier d'une offre de restauration à tarif modéré à proximité de leur lieu d'études » et que « cette offre est proposée dans les lieux de restauration gérés par le réseau des œuvres universitaires [...] ou par des organismes, de droit public ou de droit privé, conventionnés, dans le territoire considéré, par ce même réseau ». L'alinéa 3 de ce même article prévoit qu'« une aide financière est proposée aux étudiants n'ayant pas accès à une structure de restauration universitaire, pour leur permettre d'acquitter, en tout ou en partie, le prix d'un repas consommé ou acheté auprès d'un organisme ayant conventionné, sur le territoire considéré, avec les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités territoriales ou le réseau des œuvres universitaires et scolaires. »

Le décret d'application de l'article L. 822-1-1 n'étant pas publié, les échanges récents avec les services académiques n'ont pas permis de disposer de la cartographie des « zones blanches » en Bretagne ni d'une estimation précise du nombre d'étudiantes et d'étudiants concerné-es. Cependant, selon le rectorat de la région académique de Bretagne, les étudiants des établissements d'enseignement supérieur public disposent « pour leur très grande majorité » d'une offre de restauration accessible.

La Région suit avec attention la mise en œuvre de cette loi. Elle se tient prête à proposer un conventionnement avec le CROUS pour accueillir dans des lycées les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics et des formations sanitaires et sociales « post-bac » qui entreraient dans le cadre de cette loi et ne disposeraient pas d'une solution de restauration gérée par le CROUS, sous réserve que les capacités d'accueil de ces restaurants scolaires le permettent et que la Région perçoive la compensation financière des coûts afférents.

Orientations proposées :

- **Préserver et consolider l'offre de restauration universitaire, en concertation étroite avec le CROUS et les collectivités ;**
- **Etudier les conditions du conventionnement avec le CROUS, selon des modalités équilibrées, pour accueillir les quelques étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur public qui seraient concernés par l'absence d'une offre de restauration proche de leurs lieux d'étude.**

« Learning centers » et autres lieux de vie étudiante

L'évolution de modes d'enseignement et des usages a modifié profondément le rôle des bibliothèques universitaires. La création de « learning center », que l'on peut qualifier de « bibliothèque 2.0 », vise à répondre aux besoins changeants de tous ses usagers. Le concept de "learning center" ne s'oppose pas à celui de bibliothèque, il le prolonge : il s'agit de concevoir la bibliothèque comme lieu d'apprentissage, de connaissances et de vie, et non seulement comme lieu de ressources. Ainsi, il s'agit de réaménager ou de créer des espaces de travail modulables pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de travailler seul-es ou en groupe et de disposer des équipements nécessaires.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, quatre projets ont été identifiés sur le territoire, à savoir un projet d'aménagement d'un learning center à la bibliothèque universitaire Hoche à Rennes, la création d'espaces de travail à l'INSA, la création d'espaces dédiés dans le cadre de la réhabilitation fonctionnelle de la bibliothèque universitaire commune à plusieurs établissements sur le Campus Mazier à Saint-Brieuc et la création d'espaces d'étude au sein du nouveau restaurant universitaire de Saint-Malo créant ainsi un espace de vie et d'étude pour les usagers.

Avec une enveloppe CPER dédiée (soit 12 M€ pour Rennes et Saint-Brieuc, le coût pour le learning center de Saint-Malo étant intégré au RU), chacun de ces quatre projets, bien que différent dans sa conception, a été conçu pour répondre aux attentes spécifiques des usagers (enseignants, étudiants) et favoriser les échanges et l'interconnaissance.

A la fois espaces d'innovation pédagogique et de vie étudiante, les tiers-lieux se multiplient sur les campus. Ils facilitent les rencontres entre les étudiants de différents cursus, tant pour le développement de projets académiques qu'associatifs ou culturels. La définition des tiers-lieux proposée par la Coopérative des tiers-lieux fait ainsi mention « d'espaces conçus pour créer les conditions les plus favorables à l'éclosion des idées et à la coopération locale ». La reconversion de la cafétéria du campus Mazier de Saint-Brieuc en tiers-lieu dans le cadre du dispositif Cursus Ide@l⁸, porté par un consortium regroupant les universités et écoles rennaises, vise ainsi à offrir un espace encourageant les rencontres sociales et culturelles.

Soutenu par la Région Bretagne, le projet Cursus Ide@l financé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), a permis le réaménagement de la cafétéria et l'acquisition de mobilier et de matériel adaptés. Trois nouveaux espaces ont ainsi été aménagés (espace pédagogique avec un nouvel équipement audio-visuel et un mobilier modulable ; un espace culture et vie étudiante doté d'un plateau scénique et de matériels sono/vidéo ; et un espace « Epicerie sociale et solidaire » géré par l'Agoraé pour la mise en place de distributions de denrées alimentaires, particulièrement important au regard des difficultés pour les associations étudiantes à trouver des espaces pour leurs activités au sein des campus.

Par ailleurs, l'Université de Bretagne Occidentale se dotera d'un nouveau centre de santé sur le campus du Bouguen dont la localisation plus centrale permettra d'être plus proche des étudiants.

Orientation proposée :

- **Favoriser la création d'espaces ayant une mixité et une meilleure intensité d'usages contribuant ainsi au développement de la vie étudiante.**

⁸ Le projet Cursus IDE@L est issu de l'appel à projet national NCU (National Cursus à l'Université) du PIA 3 financé par l'ANR visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur pour faire évoluer leur offre de formation afin d'assurer une meilleure réussite des étudiant-es par une diversification et un décloisonnement des formations. Il est soutenu à hauteur de 13,5M€ par l'ANR et 1,35M€ par la Région Bretagne et Rennes Métropole.

IV. Orientations pour le bien-être et l'amélioration des conditions de vie des étudiants

Il est constaté de façon globale un manque de données sur la précarité des étudiantes et étudiants en Bretagne. De nombreux-ses participant-es de la première édition des Rendez-vous de la vie étudiante (voir partie VI) ont ainsi souligné cette absence de données régionalisées à la suite de la présentation par l'Observatoire de la vie étudiante de chiffres nationaux.

Orientation proposée :

- **Lancer en 2024 une étude sur la précarité étudiante en Bretagne, en intégrant des données sociales (dont générées).**

Lutte contre la précarité alimentaire

La précarité alimentaire est l'un des aspects les plus médiatisés de la précarité étudiante : de nombreux médias relaient régulièrement les images de files de plus en plus importantes d'étudiants lors de distributions d'aide alimentaire. En 2021, dans le cadre des mesures d'urgence, ce sont 484 000€ de crédits régionaux qui ont été alloués pour des projets d'aide alimentaire, essentiellement pour soutenir les distributions mises en place par les épiceries sociales et solidaires étudiantes. Le soutien octroyé par la Région a également permis le lancement d'une première épicerie solidaire à Lorient.

De nombreuses initiatives de solidarité alimentaire ont vu le jour pendant et au sortir de la crise sanitaire et continuent à émerger sur tous les territoires où sont présents les étudiants.

Dans le cadre du Plan de lutte contre la misère et la précarité, adopté en avril 2023, la Région a par exemple soutenu la Banque alimentaire de Rennes pour la distribution de denrées alimentaires aux épiceries sociales et solidaires étudiantes de la métropole rennaise.

L'alimentation est ainsi souvent une variable d'ajustement budgétaire pour la population étudiante. Lorsque leurs capacités financières sont limitées, ils et elles font le choix d'aliments moins chers, plus rassasiants et ce bien souvent au détriment de la qualité nutritionnelle⁹. Des associations, parmi lesquelles les réseaux d'aide alimentaire, proposent aux jeunes des ateliers de cuisine ludiques pour favoriser une alimentation saine pour leur santé et respectueuse de l'environnement. Les épiceries sociales et solidaires étudiantes essaient également de proposer des fruits et légumes frais, de saison et locaux.

Devant la multiplication de ces épiceries et au vu des besoins toujours plus importants, la nécessité de créer un espace d'échange et de mutualisation a été soulevée autant par les associations étudiantes que par les réseaux d'aide alimentaire et les autres acteurs impliqués (collectivités, établissements...). Les associations pourraient ainsi échanger sur leurs bonnes pratiques, les opportunités de mutualisation de locaux et/ou de matériel, de coordination avec les réseaux d'aide alimentaire ou encore de développement d'actions favorisant les bonnes pratiques alimentaires.

Orientation proposée :

- **Accompagner la mise en place d'un réseau régional des épiceries sociales et solidaires étudiantes.**

Actions en faveur de la santé mentale des étudiantes et des étudiants

La crise sanitaire a particulièrement fragilisé la santé mentale des jeunes. Comme le relève le CESER dans son rapport de juin 2023 « Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne », une étude publiée par Santé publique France en février 2023 sur la période 2017-2021 a montré que les jeunes de 18-24 ans ont connu la progression la plus importante de la prévalence des épisodes dépressifs en France. Alors que 11.7% d'entre eux étaient

⁹ Source étude « En 2022, en France, les étudiants ont encore faim » (Let's Food / RESES)

concernés en 2017, ils étaient 20.8% en 2021, soit près d'un jeune adulte sur cinq et une augmentation de près de 80% en seulement 4 ans. En septembre 2022, l'Observatoire national du suicide constatait également « une forte hausse du risque suicidaire chez les jeunes, en particulier chez les jeunes femmes ». En France depuis 2014, les pensées suicidaires chez les 18-24 ans ont été multipliées par deux (passant de 3,3% à 7,2% en 2021), les tentatives de suicide déclarées au cours de la vie ont augmenté de 50% par rapport à 2017 (passant de 6,1% à 9,2%) et celles déclarées les douze derniers mois de plus de 60% (de 0,7% en 2017 à 1,1% en 2021). Dans son point mensuel d'octobre 2023, Santé publique France indique que ces tendances se sont poursuivies au cours de l'année 2023.

De même, les enquêtes réalisées par la Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI)¹⁰ et l'Association Nationale des Sage-femmes (ANESF)¹¹ montrent une dégradation de l'état de santé des étudiants. Les résultats sont particulièrement alarmants sur la santé mentale, avec 16,4% des étudiantes et étudiants en soins infirmiers qui déclarent avoir déjà eu des pensées suicidaires et 8 étudiantes sage-femmes sur 10 qui se sentent plus stressées depuis l'entrée en formation.

Dans la population étudiante, une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante réalisée au sortir du 1^{er} confinement montre que 50% des répondants déclarent avoir souffert de solitude ou d'isolement pendant le confinement et que 31% des personnes interrogées ont présenté des signes d'une détresse psychologique pendant le confinement. Trois catégories ont particulièrement été fragilisées : les étudiants en difficulté financière (46% ont présenté des signes de fragilité psychologique contre 24% des étudiants sans difficulté), les étudiants étrangers (43% contre 29% des étudiants français) et les étudiantes (36% contre 25% des étudiants).

Les mesures d'urgence mises en place en 2021 par les établissements d'enseignement supérieur avec un soutien de la Région leur ont permis de renforcer provisoirement leurs services de santé par l'embauche de psychologue et/ou d'infirmières en psychiatrie. Des séances avec des psychologues extérieurs ont également pu être prises en charge, au-delà du dispositif national « MonPsy, Santé Psy Etudiants », le nombre de professionnels agréés n'étant pas suffisamment important.

Les établissements ont aussi renforcé la dimension prévention en mettant en place des cohortes « d'ambassadeurs et ambassadrices » sur leurs campus afin d'informer et d'orienter leurs pairs vers les services de l'université compétents. L'initiative de l'Université de Bretagne Sud des ambassadeurs « A ton écoute » déployés sur les campus de Lorient et Vannes a ainsi été soutenue par la Région et a pu être maintenu par la suite avec un nombre adapté d'ambassadeurs.



Ambassadeurs « A ton écoute » sur le campus de l'Université de Bretagne Sud ©Université de Bretagne Sud

Les renforts liés à la crise sanitaire sont terminés, cependant, la fragilité psychologique des étudiantes et des étudiants est toujours d'actualité et des mesures de prévention, d'écoute et de prise en charge sont nécessaires.

La Région se mobilise en faveur de la santé mentale des jeunes, en accompagnant plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes Jeunes (PAEJ). Les PAEJ sont des lieux de première écoute généraliste, confidentielle, anonyme et gratuite qui existent depuis 2002. Ils apportent un premier niveau de réponse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans qui rencontrent des difficultés spécifiques, un état de mal-être, des questionnements ou qui présentent des conduites à risque. Les entretiens sont très souvent motivés par des situations de mal-être lié à la santé mentale, à un état d'angoisse ou d'anxiété, à la vie sociale et relationnelle, à la scolarité ou l'insertion professionnelle, à la consommation et aux addictions, aux liens familiaux, à la vie affective et sexuelle, à la parentalité...

En Bretagne, un PAEJ recevait physiquement, jusqu'en 2019, en moyenne 200 jeunes par an et réalisait environ 800 entretiens par an ; le suivi d'un jeune par un PAEJ s'étalait donc en moyenne sur 4 entretiens. En 2021, la fréquentation des PAEJ a connu une très forte augmentation : 3 110 jeunes ont été accueillis dans les PAEJ (soit 25%

¹⁰ Enquête « #NousSoigneronsDemain - Le Bien-être des ESI, parlons-en ! », FNESI, 2022

¹¹ « Enquête Bien-être étudiant de l'ANESF », ANESF, 2023

de plus qu'en 2019) et 40% d'entretiens supplémentaires ont été réalisés par rapport à 2019. La fréquentation des PAEJ continue de croître : en 2023, 5 658 jeunes ont été accueillis et accompagnés individuellement au sein d'un des points d'écoute du territoire régional.

En 2024, la Région prévoit d'engager 620 000 € pour soutenir le fonctionnement des 18 PAEJ bretons et l'installation des 5 derniers PAEJ qui permettront une couverture complète du territoire breton par ces services.



Carte 1 : répartition des PAEJ sur le territoire breton

Orientations proposées :

- **Promouvoir les actions de sensibilisation et de prévention sur la santé mentale, y compris les travaux de recherche sur le sujet ;**
- **Accompagner des initiatives, portées par des associations étudiantes ou des acteurs de type réseaux d'écoute ;**
- **Poursuivre les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre un accès, en proximité, à un service d'écoute, avec l'objectif d'ouvrir de nouveaux services sur les territoires non ou peu pourvus à ce jour.**

Nouveaux modèles d'habitat

La construction de nouveaux logements est indispensable au vu de la démographie étudiante en Bretagne. En parallèle, l'urgence de la situation actuelle encourage la mise en place d'actions à plus court terme, en particulier auprès des publics les plus fragiles, en lien avec le levier 14 du plan « Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton » adopté en décembre 2023 par la Région.

L'association Afev (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, créée en 1991) expérimente ainsi une nouvelle forme d'habitat, l'habitat intercalaire¹², sur deux années universitaires dans deux immeubles gérés par Espacil habitat, bailleur social de la métropole rennaise, sur le modèle des KAPS (colocation à projets solidaires). Cela permet à des jeunes de moins de 30 ans de vivre dans une colocation à loyer modéré dans un quartier populaire, tout en s'engageant à mener des projets collectifs dans le quartier, pour favoriser la rencontre entre les habitants et renforcer le lien social et la dynamique du quartier.

Par ailleurs, la Région, en lien avec le Rectorat, souhaite également expérimenter l'accueil d'étudiantes et d'étudiants dans les internats des lycées, voire dans des logements de fonction inoccupés. Les pistes de l'internat de Dupuy de Lôme à Brest et de Chateaubriand (internat CROUS) à Rennes ont ainsi été évoquées côté Région. Dans les deux cas, les capacités d'accueil des internats pourraient le permettre.

Dans le cas des logements de fonction, il s'agirait de mobiliser en co-colocation des logements non mobilisés par ailleurs. Un partenariat pourrait être conclu avec une association comme l'Afev en qualité de médiateur.

¹² « Mise à disposition, à des fins sociales, entre deux usages, de locaux ou terrains provisoirement entièrement ou partiellement inoccupés, sur des périodes de courte ou moyenne durée » (AFFIL)

Orientation proposée :

- **En lien avec le plan de « Refus de la misère et de la précarité 2023-2027 » et la feuille de route bretonne pour le logement, promouvoir ce dispositif de colocation solidaire auprès des bailleurs sociaux, et, plus largement, se saisir de l'opportunité d'expérimenter de nouveaux modèles d'habitat, y compris pour les logements relevant du patrimoine de la Région (cf. par exemple action 15 de la feuille de route logement « Optimiser le parc régional de logements de fonction »).**

Offre de transport accessible

La mobilité est un facteur important de la vie des jeunes. Ils et elles se déplacent entre leur ville d'origine et leur lieu d'étude et/ou entre leur lieu d'étude et leur entreprise pour les alternants et stagiaires, pour avoir accès aux services, commerces, lieux de culture et installations sportives, dans le cadre de leur vie sociale, pour leur recherche d'emploi etc. Les étudiantes et étudiants sont moins souvent propriétaires d'un véhicule motorisé et ont davantage recours aux transports en commun. La Région ne propose pas de tarifs spécifiques étudiants mais ils et elles peuvent bénéficier de l'offre de mobilité BreizhGo qui garantit aux jeunes de moins de 26 ans des tarifs réduits allant jusqu'à - 65% par rapport au plein tarif :

- Sur le TER : une gamme occasionnelle selon la distance parcourue et jusqu'à -40% en packs 5 voyages. En 2023, en moyenne, 150 000 voyages ont été réalisés par mois avec le tarif jeunes occasionnel et 120 000 par mois avec les abonnements jeunes.

- Sur les cars : une nouvelle gamme a été mise en place depuis septembre 2020. En 2023, se sont en moyenne 130 000 voyages par mois qui ont été réalisés avec le tarif jeunes occasionnel et 130 000 avec les abonnements jeunes.

- Sur les bateaux : des tarifs réduits pour les 18-25 ans ont été introduits pour deux des quatre compagnies maritimes, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public survenu en janvier 2023. En 2023, en moyenne, 7 000 voyages ont été réalisés par mois avec les nouveaux tarifs 18-25 ans.

Pendant les étés 2021 à 2023, la Région a mis en place une gratuité des transports BreizhGo pour les jeunes dans le cadre de la sortie de crise Covid. En car, en TER ou en bateau, les jeunes apprenants de Bretagne ont ainsi pu voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo pendant plus de 7 semaines, avec plus de 50 000 billets gratuits par semaine. Cette opération pourrait être reconduite en 2024. Au total, près de 166 000 titres ont été distribués en 2023, dont la moitié sur les TER, 44% sur les cars et 6% sur les bateaux. Une enquête, qui a recueilli plus de 1 500 réponses, a permis de montrer que 41% des répondants sont des étudiants. Ils ont beaucoup utilisé le bateau en comparaison des lycéens, collégiens... Les deux tiers d'entre eux n'auraient pas voyagé ou moins voyagé sans cette offre.

Une enquête a été menée auprès des jeunes 15-25 ans à l'échelle de la Bretagne début 2023, afin de connaître leurs habitudes de déplacement et leur intérêt pour un nouveau tarif jeunes. Cette enquête a notamment été adressée aux étudiantes et étudiants par le biais des établissements d'enseignement supérieur. Elle a permis de confirmer un intérêt à travailler sur la mise en œuvre d'un nouveau tarif -26 ans illimité BreizhGo pour leur permettre à terme de voyager sur les TER, cars et bateaux avec un seul titre à prix attractif.

Orientation proposée :

- **Etudier un projet d'abonnement illimité pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une expérimentation à compter de 2025.**

Réduction des inégalités entre les étudiantes et les étudiants et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les inégalités entre les femmes et les hommes et les violences sexistes et sexuelles n'épargnent pas le milieu de l'enseignement supérieur.

Une étude¹³ de 2022 de l'association Cop'1 sur la précarité étudiante montre que 74% des bénéficiaires des distributions alimentaires de leur réseau sont des femmes. Si les femmes ont plus de facilité à demander de l'aide,

¹³ Enquête annuelle Cop1 2022

elles doivent également assumer des dépenses supplémentaires pour la contraception et les protections menstruelles. Les étudiantes sont ainsi 32% à déclarer ne pas pouvoir acheter des protections périodiques et 71% à les utiliser plus longtemps que recommandé afin de réduire leur consommation.

Concernant les violences sexistes et sexuelles, une étudiante sur dix est victime d'agression sexuelle au cours de ses études et une sur vingt victime de viol. Au total, ce sont 34% des étudiantes et étudiants qui déclarent avoir été victime ou témoin de violence sexiste et sexuelle au cours de ses études¹⁴. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a lancé un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en octobre 2021. Ce plan, doté de 14 M€, est structuré autour de mesures de formation, sensibilisation, communication et de renforcement des cellules de signalement et de prise en charge des victimes au sein des établissements. La Conférence permanente des chargés-es de mission égalité et diversité (CPED) des établissements d'enseignement supérieur a cependant pointé le manque de moyens alloués aux établissements pour la mise en œuvre pérenne de ces mesures.

De nombreuses initiatives sont développées dans les établissements bretons pour lutter contre les inégalités entre les étudiantes et les étudiants malgré un manque de moyens humains et financiers : distributeurs de protections périodiques gratuites, actions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, formation des responsables associatifs sur les risques festifs, distribution de guides contre le harcèlement etc. Une coordination à l'échelle du territoire afin d'offrir de la visibilité à certaines initiatives, de mutualiser les moyens ou de partager les bonnes pratiques a été mis en place, réunissant les chargés-es de mission égalité des établissements implantés en Bretagne. Ce groupe de travail constitue un espace pour l'échange de bonnes pratiques pour des personnels souvent isolés au sein de leur établissement, et un groupe de travail motivé pour le recueil d'information et la mise en œuvre d'actions à l'échelle régionale.

En 2022, le pôle Egalité des droits de la Région Bretagne a adapté et diffusé le violentomètre, en format marque page à 100 000 exemplaires, dont 5 200 aux établissements d'enseignement supérieur et aux établissements de formations sanitaires et sociales. De nouveaux établissements en font régulièrement la demande et le format a été élargi en affiches. Le fichier est également diffusé en format pdf, donnant lieu à des initiatives telles que celle de l'Université de Rennes 2 qui a imprimé des violentomètres géants, collés sur le sol des couloirs du campus de Villejean (cf photo ci-dessous).



Violentomètre géant dans les couloirs du campus de Villejean © Université Rennes 2

Le développement d'actions ciblées nécessite cependant une meilleure compréhension des inégalités entre les étudiantes et les étudiants ainsi que des chiffres précis de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles. Ces données pourront être recueillies grâce au réseau des chargés de mission égalité, des directions vie étudiante des établissements et des fédérations d'associations étudiantes (FédEB et FAHB) et le cas échéant, faire l'objet d'une enquête menée par un prestataire.

Orientations proposées :

- **Animer le réseau des chargés de mission égalité des établissements bretons ;**
- **Accompagner les actions de prévention et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans les établissements.**

¹⁴ Baromètre 2023 des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur (Observatoire des VSS dans l'enseignement supérieur)

Accompagnement social des étudiants en formations sanitaires et sociales

La Région Bretagne finance pour près de 10 M€ en 2024 des bourses d'études de près de 3 000 élèves, étudiantes et étudiants relevant des formations sanitaires et sociales. La collectivité veille ainsi à sécuriser les parcours en versant aux jeunes de ces filières des bourses d'études attribuées sur critères sociaux, alignées sur celles du CROUS. L'accès à la bourse est déterminé par l'analyse des ressources de la famille de l'élève (revenu de référence) et des points de charge qui permettent de définir le montant de la bourse. Celui-ci est fixé selon le barème de plafond de ressources déterminé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le montant global de la bourse versée par la Région varie de 1 454 € à 6 335 € par an versés en 10 mensualités. Les étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales ont également accès à l'aide au permis de conduire initialement mise en place pour les personnes de 18 à moins de 30 ans inscrites dans l'une des formations des dispositifs de la Région. L'aide de la Région consiste à prendre en charge les frais liés à la formation pour le permis de conduire et ainsi permettre au jeune de bénéficier de cette préparation à prix réduit (l'aide, de 1 500 € maximum, est versée directement auprès de l'auto-école). En 2023, ce sont 87 aides au permis qui ont été attribuées aux étudiants de ces filières, soit 12,5%.

Les étudiantes et étudiants de ces formations sont confrontés aux mêmes difficultés (logement, précarité, mobilité, santé mentale) que l'ensemble des étudiants. Ces difficultés peuvent, toutefois, être majorées du fait de la part très importante de stages pratiques obligatoires dans ces formations. De fait, ces déplacements sur des terrains de stage parfois éloignés pèsent lourdement dans les budgets des étudiants, d'autant plus que tous ne bénéficient pas d'indemnités de stage ou de gratification.

De même, lors de la concertation régionale organisée au printemps 2022, la qualité d'accueil et du suivi en stage sont apparus comme des éléments cruciaux au bon déroulement de la formation. Or les tensions à l'œuvre chez les employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social, encore exacerbées par la crise sanitaire, sont telles que les conditions d'un accueil favorable et motivant ne sont pas toujours réunies. La charge de travail liée au manque de moyens humains est surtout mise en avant comme cause de dysfonctionnement.

Orientations proposées :

- **Poursuivre l'accompagnement social des jeunes des formations sanitaires et sociales et promouvoir l'accès aux droits de ces étudiantes et étudiants ;**
- **Intégrer systématiquement les étudiants des formations sanitaires et sociales aux politiques régionales en faveur de la jeunesse et des étudiants ;**
- **Améliorer les conditions d'un accueil adapté des stagiaires par la mise en œuvre d'une plateforme dédiée, le soutien à la fonction tutorale et le renfort des liens entre les parties prenantes**

Universitarisation des formations sanitaires et sociales et accès aux services universitaires

Depuis 2009, la refonte des référentiels de formations sanitaires et sociales ont conduit à une intégration renforcée de ces filières au sein des universités.

Pour les formations paramédicales, la Région Bretagne est signataire des conventions d'universitarisation et co-préside avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'instance de gouvernance qui implique l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, depuis 2022, une convention-socle fixe les principes généraux de l'universitarisation pour les 13 signataires.

Pour les formations sociales, la réglementation liée à l'universitarisation ne prévoit pas de conventionnement avec la Région. De fait, en l'absence d'un pilotage global, les termes des conventions bipartites université/établissement de formations sociales sont négociés au cas par cas.

Dans ce contexte, les droits des étudiants paramédicaux et sociaux sont progressivement alignés sur le droit commun des étudiants, mais l'accès aux services universitaires reste très hétérogène sur le territoire, et est à parfaire même pour les formations situées près de campus universitaires.

Orientation proposée :

- **Poursuivre les actions entreprises avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, Universités, collectivités, ...) pour permettre l'accès aux services universitaires pour tous les étudiants et sur tout le territoire, dans un modèle économique soutenable pour les parties prenantes.**

Des projets structurants pour soutenir les étudiants

Les étudiantes et les étudiants rencontrent des difficultés similaires sur tout le territoire. De nombreuses initiatives sont développées localement par les établissements qui les accueillent, parfois en lien avec d'autres acteurs tels que les collectivités locales, des institutions (ARS, CPAM...) ou des associations. Ces projets interviennent sur différents aspects de la vie étudiante comme l'accès à la culture et au sport, la promotion de la santé, l'accès au logement, la lutte contre la précarité alimentaire ou encore l'accueil des étudiants étrangers. Certains enjeux impliquent cependant la mise en place de solutions plus coûteuses ou nécessitant des ressources qu'un seul établissement ne peut pas prendre en charge. C'est le cas par exemple de la problématique de l'accès aux droits, qui concerne des éléments locaux, régionaux, voire nationaux.

Au vu des enjeux communs, le déploiement d'initiatives sur le territoire régional permettrait de mutualiser les moyens et de fédérer davantage de partenaires. La mise en place de projets de plus grande ampleur nécessite cependant de rassembler une multiplicité d'acteurs, chacun avec leurs propres contraintes et objectifs.

Orientation proposée :

- **Travailler en collectif avec les acteurs régionaux (établissements, Rectorat, CROUS, collectivités) pour le développement de projets dans les domaines de l'accès aux droits, de la santé mentale et de la promotion de la santé.** Ces projets pourront bénéficier d'un financement régional.

V. Orientations en faveur de l'engagement étudiant

Si la crise sanitaire a mis en lumière la précarité étudiante, elle a également révélé la solidarité et l'engagement des étudiantes et des étudiants, qui se sont mobilisé-es – et se mobilisent encore – pour soutenir leurs pairs via l'organisation de distributions d'aide alimentaire ou d'initiatives de lutte contre l'isolement. Les projets portés par les associations étudiantes sont nombreux et variés par leur nature et leurs thématiques. La Région a fait du soutien à l'engagement étudiant l'une de ses orientations prioritaires en l'inscrivant dans la Stratégie des transitions économique et sociale et en lui dédiant un chantier opérationnel.

Entrepreneuriat étudiant :

L'engagement étudiant peut se formaliser à travers une démarche entrepreneuriale, qui pourra être valorisée dans le parcours de l'étudiant, que la démarche débouche ou non sur la création d'une entreprise. Les établissements de l'enseignement supérieur ont ainsi développé un parcours de formation entrepreneuriale, ouvert à toutes et tous, avec des formations proposées au niveau de chaque cycle. Les étudiants-entrepreneurs ont accès au diplôme étudiant-entrepreneur et peuvent bénéficier du Statut national étudiant-entrepreneur (accessible aux étudiantes et étudiants en cours de formation mais aussi aux jeunes diplômés). Différentes actions sont ainsi menées en région, dont « Une Idée pour mon territoire », déployée sur 7 agglomérations et « Fabrik ta Pépité », formation-action visant à monter un projet entrepreneurial innovant, en testant la création d'activités, en équipes pluridisciplinaires et pendant 3 mois. Une trentaine d'équipes, regroupant près de 200 jeunes venant de 8 campus bretons, ont ainsi été constituées l'année dernière.

La Région Bretagne s'implique depuis plusieurs années pour soutenir et développer l'entrepreneuriat étudiant, depuis la création du P2EB (pôle de l'entrepreneuriat étudiant breton) en 2011 jusqu'à l'accompagnement des actions de PEPITE Bretagne et l'inscription de ce soutien au volet innovation du CPER 2021-27, en lien étroit avec l'Etat et les collectivités locales, et aux côtés des établissements de l'enseignement supérieur, des technopoles bretonnes et de partenaires privés.

Orientation proposée :

- **Accompagner le développement de PEPITE Bretagne et s'inspirer de bonnes pratiques d'accompagnement (formation-actions) et de valorisation des acquis pour la construction du dispositif régional en faveur des associations étudiantes.**

Un nouveau dispositif régional pour soutenir l'engagement social et environnemental des étudiants

L'engagement dans un cadre associatif fait partie intégrante de l'expérience étudiante. Il contribue à la construction individuelle, l'intégration, la prise de conscience citoyenne et écologique, la solidarité. Il permet également le développement de la confiance en soi et l'acquisition de compétences professionnelles diversifiées et souvent complémentaires au cursus suivi (communication, gestion de projet, prise de parole...). Cette période d'engagement pendant les études est propice au développement d'initiatives novatrices, en lien avec les valeurs portées par les étudiantes et les étudiants. Leur engagement social, culturel, environnemental ou en faveur de l'égalité femmes-hommes ainsi que leur créativité se manifestent dans leurs projets associatifs. Consciente de ces enjeux, la Région souhaite leur offrir les conditions nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le chantier n°5 du volet « Enseignement supérieur et recherche » de la SRTES prévoit ainsi la mise en œuvre d'un dispositif « favorisant l'engagement étudiant sur des dimensions sociale et environnementale » et ce, en complémentarité avec le soutien apporté aux associations étudiantes par les établissements, le CROUS ou les autres collectivités territoriales. Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) contribuent au financement des projets portés par des associations étudiantes, qui doivent concerner la vie du campus et s'adresser à la population étudiante, mais les demandes de subventions réalisées auprès de ces deux sources de financement restent souvent modestes.

La Région souhaite encourager l'émergence de projets structurants à l'échelle régionale. Les projets soutenus devront être portés par une ou plusieurs associations étudiantes, agréées par leur établissement de rattachement, s'adresser en priorité à la population étudiante et correspondre aux thématiques solidarité et environnement. Des initiatives autour de la lutte contre la précarité alimentaire et menstruelle, de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, des mobilités douces ou encore de lutte contre les inégalités pourront par exemple être soutenues par la Région.

Au-delà du soutien financier, un accompagnement adapté sera proposé aux associations afin de leur fournir les outils nécessaires au développement de leur initiative.

Un programme de formation réparti sur l'année, en cohérence avec le calendrier universitaire, leur permettra d'acquérir les bases des connaissances de la gestion de projet, d'échanger avec leurs pairs et de bénéficier de l'expérience d'un tuteur ou d'une tutrice. Les sessions de formations aborderont des thématiques telles que la définition du projet, l'étude de marché, la définition d'un budget prévisionnel et le suivi budgétaire, la communication, la gestion d'équipe etc. Les services de la Région travaillent en lien avec les fédérations d'associations étudiantes (FédéB et FAHB), Animafac (accompagnement des associations étudiantes) et Pépite Bretagne afin de définir un programme répondant aux besoins des associations étudiantes. Ce nouveau dispositif sera complémentaire aux aides apportées par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), portées par les établissements et le CROUS ainsi qu'à la bourse d'engagement des jeunes, portée par la Région.

Dans le cadre des chantiers du plan breton de mobilisation pour les jeunes, des besoins concrets peuvent émerger des échanges et donner lieu à de l'action collective au bénéfice de l'ensemble des jeunes bretons, à l'image de la « bourse d'engagement des jeunes » qui vise à soutenir l'engagement des jeunes dans des actions d'intérêt collectif. Cette bourse constitue un outil global à tous les chantiers du plan breton pour venir soutenir les projets portés par les jeunes et qui contribuent à l'ensemble des thématiques, donnant ainsi corps au principe fondateur du plan breton « Par et pour les jeunes ». Elle s'adosse sur la plateforme « Jeunes en projet » (www.jep.bzh), véritable boîte à outil et vitrine de l'engagement des jeunes en Bretagne. Lors de la première expérimentation de cette bourse, en 2021-2022, 35 projets, initiés par 263 porteurs (dont 65% dans la tranche d'âge des étudiants), ont été financés dans le cadre de cette bourse forfaitaire de 1 000 €.

Orientations proposées :

- **Construire un dispositif de soutien aux projets portés par les associations étudiantes, en vue d'un lancement à la rentrée universitaire 2024-25, avec pour objectif de soutenir 10 à 12 projets par an ;**
- **Poursuivre la bourse d'engagement des jeunes.**

Vers une meilleure reconnaissance de l'engagement étudiant

L'engagement bénévole des étudiantes et des étudiants peut être conséquent, comme c'est le cas par exemple pour les membres élus aux conseils d'administration des établissements, du CROUS ou des fédérations d'associations étudiantes.

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose aux établissements de l'enseignement supérieur de prévoir des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études des étudiantes et des étudiants qui ont des responsabilités dans des associations, syndicats, ou qui sont en service civique ou encore en volontariat militaire.

Parallèlement, l'objectif est de pouvoir reconnaître les compétences acquises dans ces activités « péri-universitaires ».

La valorisation de l'engagement étudiant peut ainsi se traduire par une souplesse dans l'organisation des études, la validation d'une unité d'enseignement (UE) « Engagement étudiant » et par la création d'un « portefeuille » de compétences pouvant être valorisées tout au long du parcours.

Tous les établissements d'enseignement supérieur ont ainsi mis en place des mesures répondant aux obligations légales. Certains établissements peuvent cependant rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre effective de ces mesures. C'est notamment le cas des universités, pour lesquelles les mesures d'aménagement d'études et de validation des acquis dépendent des facultés.

L'engagement associatif des étudiantes et des étudiants constitue une expérience complémentaire à la formation académique, par l'acquisition de compétences professionnelles et de compétences transversales. Pourtant, la plupart des jeunes ne savent pas comment valoriser ces compétences, voire n'ont pas conscience que leur expérience peut constituer un atout dans la poursuite de leur parcours ou dans leur insertion professionnelle. Or ces capacités peuvent

faire la différence lors d'une candidature pour un master ou un premier emploi. Plusieurs initiatives ont déjà été menées à l'échelle nationale concernant la valorisation des compétences acquises en-dehors du cadre académique et professionnel. C'est le cas par exemple des Open badges ou badges numériques. Créés en 2011 par la fondation Mozilla, les Open Badges fournissent un système d'accréditation qui vise à créer de nouvelles opportunités de carrière et d'éducation en faisant la promotion de la reconnaissance des compétences et des réalisations acquises par le biais d'un apprentissage formel et informel. Ces badges numériques constituent une image numérique dans laquelle sont enregistrées un certain nombre d'informations, permettant de rendre compte des différents apprentissages, engagements, réalisations ou encore compétences d'un individu. Les badges peuvent ensuite être regroupés dans un « passeport de compétences numériques » pouvant être partagé sur un CV ou sur des réseaux sociaux professionnels (LinkedIn).



Open Badges de l'Université de Caen © Université de Caen Normandie

La Région Bretagne a entamé une réflexion sur la valorisation des compétences, obtenues notamment dans le cadre d'un engagement bénévole. La création de badges par la collectivité permettrait la reconnaissance des compétences acquises sur le territoire breton, tant par les établissements d'enseignement supérieur que par les entreprises.

Orientations proposées :

- **Initier une réflexion avec les établissements, les représentants étudiants et le Rectorat pour harmoniser les conditions d'aménagement d'études et de validation des acquis (unités d'enseignement) et faciliter l'engagement étudiant ;**
- **Poursuivre la réflexion sur les badges numériques et l'élargir à d'autres pistes (« passeport breton de l'engagement » ...).**

VI. Orientations en matière de gouvernance et animation territoriale des enjeux liés à la vie étudiante

Depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence pour soutenir les étudiantes et étudiants fragilisés-es par la crise sanitaire et la volonté exprimée de s'investir dans ce champ, la Région a su s'affirmer en tant qu'acteur à part entière de la vie étudiante et souhaite aller plus loin en assumant sa responsabilité d'animation des acteurs de la région. Chaque territoire a ses spécificités et les difficultés ne sont pas forcément les mêmes, que l'on soit à Rennes ou à Lannion. Cependant, étudiants et établissements font face à un certain nombre d'enjeux semblables pour lesquels une réflexion et des réponses communes peuvent être apportées.

Un Rendez-vous pour échanger sur les grands enjeux liés à la vie étudiante

Les Rendez-vous de la vie étudiante sont nés de cette volonté de rassembler tous les acteurs de la vie étudiante du territoire pour réfléchir ensemble aux principaux enjeux pour l'amélioration de l'expérience étudiante. Etablissements, étudiants, institutions, collectivités, associations sont ainsi conviés à une rencontre annuelle à l'initiative de la Région.

La première édition s'est déroulée le 22 octobre 2022 sur le campus Mazier de Saint-Brieuc sur la thématique « Être étudiant en Bretagne au sortir de la crise sanitaire ». Ce premier Rendez-vous régional, en présence du Président de Région et du Recteur de l'Académie de Rennes, a marqué le nouvel engagement de la Région dans le domaine de la vie étudiante.

Cet événement a rassemblé une centaine d'acteurs du territoire pour évoquer la précarité étudiante et réfléchir à des pistes de solution. La deuxième édition, prévue sur la thématique de l'engagement des jeunes et des étudiants, se déroulera à la rentrée 2024 à Quimper. Elle sera co-organisée avec la Conférence jeunesse, qui regroupe des représentants des collectivités, des services de l'État et des associations têtes de réseaux, travaillant avec ou pour les jeunes en Bretagne. Les premiers échanges avec les partenaires pour l'organisation des deux événements ont ainsi mis en évidence des constats et difficultés partagés par les acteurs « jeunesse » et « vie étudiante ».

Ces rendez-vous annuels sont l'occasion de réunir tous les acteurs de la vie étudiante de la région et de les faire participer à une réflexion commune sur les grands enjeux liés à la vie étudiante. Il semble nécessaire d'organiser des temps de rencontres plus réguliers pour aboutir à des avancées concrètes.

Orientations proposées :

- **Maintenir l'organisation des Rendez-vous de la vie étudiante annuellement, en lien avec la Conférence jeunesse sur des grandes thématiques communes ;**
- **Prévoir des temps de rencontres et développer de nouveaux projets dans les domaines de l'accès aux droits, de la santé mentale et de la promotion de la santé.**

Les prochains Rendez-vous de la vie étudiante seront programmés à la rentrée universitaire 2024-25.

Une conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche pour fédérer les collectivités

La création d'une conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche est prévue dans la SRTES adoptée en avril 2023. Cette instance doit notamment permettre un dialogue permanent entre les collectivités territoriales et une coordination des stratégies de site actuellement suivies et pilotées sur le territoire breton. Si les questions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante relèvent de compétences partagées par nature entre plusieurs acteurs (établissements, Etat, CROUS, collectivités...), la Région souhaite assumer sa responsabilité de cheffe de file des collectivités, qui sont confrontés à une diversité de moyens humains et financiers sur le sujet.

Orientation proposée : réunir les collectivités au sein d'une conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche, en intégrant la vie étudiante dans les sujets abordés, pour :

- Coordonner les actions, voire mutualiser certains dispositifs (cf. CPER) ;
- Donner de la visibilité aux actions mises en œuvre par chacune, mettre en avant les bonnes pratiques et les politiques les plus efficaces ;
- Se coordonner avec les autres acteurs de la vie étudiante.
-

La première édition sera organisée à l'automne 2024.

CONSEIL REGIONAL

18 et 19 avril 2024

DELIBERATION

Orientations de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante

Le Conseil régional convoqué par son Président le 26 mars 2024, s'est réuni le 18 avril 2024 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Insertion par le SA des noms des présents/représentés

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Le visa du Conseil Economique Social et Environnemental est apposé par le SA ;

Le visa du Conseil culturel de Bretagne est apposé par le SA ;

Vu les échanges en commission Formation et en commission Jeunesse en date du 10 avril 2024 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

(vote renseigné par le SA)

D'approuver les orientations de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD